VILLE DE PESSAC

Emprunter un vélo

Emprunter un vélo, c'est simple et gratuit avec la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA).

Une formule de prêt simple utilisable par tous.

Quel type de vélo puis-je emprunter ?

Vous pouvez emprunter différents types de vélo :

- Vélos classiques (prêt de 10 mois maximum).
- Vélos à assistance électrique (prêt de 2 mois maximum).
- Vélos cargos à assistance électrique (prêt de 2 mois maximum).
- Vélos pliants (prêt de 2 mois maximum).
- Tricycles pour adultes (prêt de 2 mois maximum).
- Monopousseurs et des tandems (prêt de 2 mois maximum).

Quelles sont les conditions d'emprunt ?

- Vous devez habiter l'une des communes de Bordeaux métropole
- Vous devez être majeur
- Les contrats sont limités à un prêt par foyer non renouvelable

Pièces à fournir

Elles sont à apporter le jour du prêt. Vous devez fournir :

- Une pièce d'identité.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (pas de facture de téléphone portable).
- Un RIB au nom de l'emprunteur afin d'établir un mandat de prélèvement qui permettra, le cas échéant, de prélever les pénalités forfaitaires et non remboursables en cas de vol ou de non restitution du vélo.



Important : Vous devez entretenir et protèger du vol le vélo qui vous a été prêté.

Une aide spécifique pour les étudiants

Le plan d'urgence vélo mis en place par Bordeaux métropole, propose le prêt de 1 000 vélos à destination des étudiants de la Métropole.
Ce prêt de vélo classique est gratuit et pour personne majeure, étudiante et domiciliée sur le territoire métropolitain.
Contrairement aux autres types de prêts déjà existants, il diffère sur la durée et la reconductibilité du prêt.
En effet, il est valable jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours (entre juin, juillet et août). Passées ces dates, le prêt doit être reconduit ou renouvelé en cas d'inscription à une nouvelle année universitaire.

Comment bénéficier de l'aide ?

Les étudiants intéressés peuvent :

- Se rendre à la Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives (69 cours Pasteur 33000 Bordeaux)
- Prendre rendez-vous dans l'une des permanences de la Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, d'un certificat de scolarité et d'un RIB.

Important : avant de vous déplacer à la Maison métropolitaine des mobilités alternatives, vérifiez qu'un vélo est disponible en téléphonant au 09 74 76 30 33.

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Maison métropolitaine des mobilités alternatives :

- Horaires de mars à novembre : mardi de 8h à 12h30, mercredi, jeudi et vendredi de 11h à 19h30 et samedi de 10h à 18h.
- Horaires de décembre à février : mardi de 8h à 12h30, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 18h30, samedi de 10h à 18h.

› Fermeture exceptionnelle le 24 décembre et les jours fériés.

CONTACT

Maison métropolitaine des mobilités alternatives

09 74 76 30 33

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS